

Points importants

- Le médecin traitant à l'urgence n'a pas besoin d'une photo de l'accident ; une bonne description de la cinétique est suffisante.
- Il faut éviter de diffuser de l'information sensible.
- Le « nuage » (Cloud/One Drive) n'est pas aussi sécuritaire que l'on pense...
- Une bonne documentation est suffisante.

Prise de photos sur les lieux d'une intervention.

Chers collègues,

Lors de la formation Médico-légale, le sujet de prise de photo a été abordé. Malheureusement l'expérience récente fait en sorte que nous devons renforcer les avis déjà émis...

Nous devons donc prendre quelques minutes pour revenir sur le sujet afin de proscrire cette pratique.

D'abord, quelles sont les raisons évoquées par les TAP pour prendre une scène, peu importe soit-elle, en photo?

Les réponses sont souvent;

- Pour montrer au médecin l'ampleur de l'impact sur les lieux d'un accident de la route;
- Pour me souvenir de l'appel qui sera vraisemblablement un cas éventuel de cour;
- Pour m'aider à rédiger mon rapport d'intervention préhospitalière (RIP)

Peu importe la raison, il est strictement interdit et inutile de prendre quelconques clichés sur une intervention. La meilleure façon de se souvenir d'une intervention sera de bien documenter notre RIP et de remplir, au besoin, un rapport complémentaire ainsi que de s'assurer que l'intervention soit enregistrée sur le MDSA.

Il faut donc être conscient qu'il existe beaucoup de problématiques concernant la confidentialité des téléphones cellulaires et toutes nos photos restent disponibles sur le « nuage » (Cloud/One Drive) et peuvent donc être accessibles à plusieurs personnes.

Bref, évitons de diffuser de l'information sensible...

Merci de considérer

Pour Dr Dave Ross, directeur médical régional des SPU



Michel Demeo
Chargé à l'assurance qualité des SPU